

contribue pour quelque 8 milliards de dollars à l'équilibre de notre balance des paiements.

Or, le premier ministre ose dire aux Canadiens de l'Ouest: «Je sais que ce n'est pas la solution au problème», haussant ensuite les épaules. «Je sais qu'il ne s'agit pas de la meilleure solution économique pour les producteurs de l'Ouest du Canada, mais nous ne pouvons obtenir vos votes. Vous ne votez pas pour le parti libéral». Voilà qui explique l'attitude qu'on retrouve à la Chambre.

Je m'en faisais une toute autre idée avant de venir à Ottawa. Je croyais que je pourrais travailler de concert avec nombre de collègues d'en face et, même, de nombreux collègues du NPD. Nous l'avons fait en comité. Toutefois, à la Chambre, sous l'impulsion du premier ministre et d'un cabinet complètement fini, le gouvernement adopte une attitude tout à fait différente.

• (1815)

Le gouvernement présente maintenant un projet de loi portant pouvoir d'emprunt de sommes de l'ordre de 4 ou 5 milliards de dollars qui seront gardées en réserve au cas où il faudrait acheter des votes. Je savais que cela se faisait, mais j'ai été étonné que ce soit fait d'une façon aussi flagrante.

Le premier ministre agit d'une façon immorale et injustifiable en tenant ces propos aux producteurs de l'Ouest qui craignent de perdre leur gagne-pain et leur exploitation agricole. Ils ont peur de ne pas pouvoir léguer leur ferme familiale à leurs enfants, car la modification du tarif statutaire que le gouvernement veut faire adopter en imposant la clôture risque de les acculer à la faillite. Il a le culot de dire à ces gens; «Vous ne votez pas pour nous; le projet de loi sera donc adopté».

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il est évident, comme le dit mon honorable vis-à-vis, que lorsqu'un député arrive à la Chambre, il représente chaque Canadien de sa circonscription. Et l'on peut ainsi dire que le premier ministre et cette Chambre représentent tous les citoyens du Canada.

Le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas tenu les propos que lui attribue le député. S'il avait été un peu plus souvent présent à la Chambre—car je ne l'ai pas vu depuis un certain temps et je suis heureux de le voir ici pendant le débat d'ajournement—il n'aurait pas attribué ces paroles au premier ministre, comme il le fait ce soir par opportunisme politique. Je trouve qu'il est vraiment honteux que l'honorable député attribue ainsi ces paroles au premier ministre.

Il est évident que la question du Nid-de-Corbeau suscite un débat très passionné. Je pense que le problème se ramène à deux questions fondamentales. Il s'agit de savoir tout d'abord si on devrait modifier le tarif. Je pense que la plupart des organismes d'un bout à l'autre du pays estiment que oui. Même les organismes qui ne le souhaitent pas énumèrent cinq ou six points qu'ils aimeraient voir modifiés dans le projet de loi. Ils se disent prêts à accepter cette mesure pourvu qu'on y apporte ces amendements. Je soutiens que nous avons beaucoup fait pour accepter ces amendements que les Canadiens, particulièrement ceux de l'Ouest, ont réclamés. Il est donc indiscutable qu'il faut apporter des modifications au tarif.

Deuxièmement, il s'agit de savoir quelle sorte de modification apporter, quelles sont les modifications souhaitables. Sur ce point, il est clair que les avis sont partagés dans l'Ouest et partout au Canada.

L'ajournement

Le premier ministre et le ministre des Transports (M. Pepin) ont admis avec franchise que le projet initial était peut-être meilleur. C'est ce qu'a affirmé le premier ministre dans l'Ouest, mais le projet de loi actuel, C-155, est quand même bien préférable à l'inaction, comme le souhaitent le député et le NPD. Ce n'est pourtant pas l'avis de son parti. Son porte-parole officiel en la matière et les députés de son parti qui sont intervenus ont demandé à saisir le comité du projet de loi, mais avec des amendements. Je ne sais pas où était le député durant toutes ces semaines, car il semble ne pas savoir ce que son propre parti a demandé. Son parti ne rejette pas complètement le projet de loi. Il demande d'en saisir le comité, mais en le modifiant.

Je presse l'opposition de comprendre à quel point il est nécessaire de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau afin de permettre la modernisation du chemin de fer dans l'Ouest. Il est important pour tous les Canadiens qu'on adopte ce projet de loi.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LES DÉDUCTIONS POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS. B) ON DEMANDE DE REMPLACER LA DÉDUCTION PAR UN CRÉDIT D'IMPÔT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de reprendre la question que j'ai posée le 2 mai dernier au ministre des Finances (M. Lalonde).

La déduction pour les frais de garde d'enfants est conçue pour aider à payer les frais occasionnés aux parents qui occupent un emploi, pour faire garder leurs enfants de moins de 14 ans. Cependant, le régime conçu pour ainsi venir en aide aux parents par une déduction fiscale est à la fois insuffisant, injuste et discriminatoire. Et les réponses du ministre ont également été insuffisantes.

Le changement proposé dans le budget d'avril dernier à la déduction pour les frais de garde d'enfants qui supprime un aspect discriminatoire en crée un nouveau encore plus sournois, aux dépens des chômeurs. Avant le budget d'avril, toute mère occupant un emploi pouvait réclamer la déduction sans tenir compte de la présence ou de l'absence du mari, de ses activités, peu importe qu'il fût travailleur, étudiant ou chômeur. Cependant, un homme ne pouvait réclamer la déduction que si sa femme n'était pas présente pour prendre soin des enfants, par exemple si le couple était séparé. En outre, le mari devait répondre à certaines exigences, en fournissant par exemple une preuve de la séparation. Bien que personne n'oserait nier que ce sont surtout les femmes qui s'occupent essentiellement du soin des enfants, la loi tend à renforcer la tradition qui veut que ce soient les femmes qui assument cette tâche, tout en créant certaines injustices pour des pères de famille.

• (1820)

Le budget propose de supprimer de la loi de l'impôt sur le revenu toute distinction quant au sexe, faisant en sorte que la déduction pour les frais de garde d'enfants soit également accordée aux hommes et aux femmes. Quand le changement proposé entrera en vigueur, le conjoint ayant le plus faible revenu devra réclamer la déduction. Dans le cas d'un couple, les deux époux devront travailler pour avoir droit à la déduction à moins que l'un d'eux ne soit infirme, pensionnaire d'un